



COURRIER ARRIVÉ
LE 13 JAN. 2020
MAIRIE DE FLASSAN

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Président de Régions de France

Monsieur Michel JOUVE
Maire de Flassan
2, place de la Mairie
84410 FLASSAN

RM/DIGE-D19-02706

Marseille, le 10 janvier 2020

Monsieur le Maire,

Pour permettre aux habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur de réduire leurs dépenses de carburant tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de son plan climat, la Région avait mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2019, « le chèque transition bioéthanol ».

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'Assemblée régionale a voté, le 16 octobre dernier, l'évolution du dispositif afin d'accélérer l'atteinte des objectifs du Plan climat régional « une COP d'avance ».

Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2019, le dispositif est ouvert à tous les habitants résidant sur le territoire régional, sans conditions de ressources ou de distance ainsi qu'aux entreprises et autres personnes morales, sous conditions. Ils peuvent faire directement leur demande sur le site : www.maregionsud.fr, rubrique « aides et appels à projets ».

Je vous invite à faire connaître largement les nouvelles modalités de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées

Renaud MUSELIER

